

Charte Terre Nouvelle

A. Vision Terre Nouvelle

Terre Nouvelle, c'est d'abord une vision d'Eglise qui favorise la rencontre et le partage au-delà des frontières, quelles qu'elles soient. C'est aussi un réseau qui permet de donner une visibilité à l'Eglise universelle.

Terre Nouvelle est également le nom que les Eglises protestantes de Suisse romande donnent à leur service cantonal chargé des relations avec les trois Œuvres des Eglises protestantes de Suisse :

- DM - Echange et mission (mission)
- EPER - Entraide protestante (entraide)
- PPP - Pain pour le prochain (développement)

pour échanger des visions, envisager des actions et organiser des projets.

Notre loyauté d'Eglise va à ces Œuvres et vise un équilibre dans le soutien apporté à leurs actions.

De plus, **Terre Nouvelle** est le nom du magazine que les Œuvres des Eglises protestantes romandes publient conjointement.

Rencontre, partage et réseau fraternel d'entraide et d'information sont à la base d'une attitude spirituelle personnelle et communautaire ouverte au monde et aux autres et dans laquelle s'enracine la recherche de fonds.

Terre Nouvelle fait circuler l'information quant aux conditions de vie, spirituelles et matérielles, ici et ailleurs, quant à la situation des Eglises-sœurs et aux actions entreprises par les Œuvres. Elle incite les membres de l'Eglise à s'engager concrètement pour être témoins du Christ dans une perspective œcuménique de paix, justice et sauvegarde de la création.

Approuvé par le Conseil synodal, le 8 mars 2010

B. Réseau Terre Nouvelle

Au sein de l'Église Évangélique Réformée du canton de Vaud (EERV), Terre Nouvelle (TN) est organisé en réseau pour être porteur de cette vision.

Chaque **paroisse** dispose d'un groupe TN, au minimum une personne de référence, qui est chargé d'assurer

- la prise en compte de la dimension TN au sein de la paroisse
- le lien avec le groupe régional TN.

Chaque **région** dispose d'un animateur régional (ATNR) – en général ministre à temps partiel – et d'un groupe régional TN, chargés de

- encourager et coordonner les actions des paroisses
- organiser des activités régionales
- assurer la liaison avec le service cantonal
- faire circuler l'information dans les deux sens.

Au **niveau cantonal**, le service cantonal compte un animateur TN cantonal – ministre à temps partiel – assisté par le conseil du service cantonal TN (STN). Le service est mandaté par le Conseil synodal notamment pour

- encourager et coordonner l'action des régions
- veiller au soutien et à la formation, spirituelle et théologique, des membres du réseau
- veiller à la coordination avec les Œuvres et à la circulation de l'information
- veiller à la concrétisation de l'objectif annuel de la recherche de fonds destinés aux Œuvres (cible).

En cours d'année, le réseau TN s'engage au minimum et à tous les niveaux pour les actions suivantes

- relayer le message TN et transmettre les informations relatives aux Œuvres
- participer aux actions lors des campagnes d'automne (DM et EPER) et printemps (PPP)
- annoncer et promouvoir les offrandes générales (dimanche missionnaire, dimanche des réfugiés et Jeûne fédéral) .

D'autres initiatives peuvent bien sûr être prises : voyages, journées TN, actions de sensibilisation ou de formation. Elles respecteront la loyauté à l'EERV et aux 3 Œuvres.